

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : ENV-2017-021
Direction de l'environnement
Service de la mise en valeur des écosystèmes
Objet : Inscriptions d'avis de contamination, restriction d'utilisation et décontamination au registre foncier en respect de la section IV.2.1 de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i>
Date : 08/05/2017

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Dans le cadre de travaux municipaux, en respect de la section IV.2.1 (Protection et réhabilitation des terrains) de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), la Ville doit autoriser la Direction de l'environnement et les firmes de professionnels qu'elle mandate à inscrire des avis de contamination, de restriction d'utilisation et de décontamination au registre foncier.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

Il s'agit d'une obligation légale. L'alternative est de demander chacune des demandes d'inscription au registre foncier de 2017 par FPD distincte (délai supérieur et lourdeur administrative).

ÉCHÉANGIER DE RÉALISATION

Un avis de contamination est prêt à être inscrit pour le centre communautaire de Pintendre. D'autres inscriptions devraient être inscrites cette année notamment pour le garage Anctil. Des études environnementales seront réalisées au courant de l'année et pourraient impliquer d'autres inscriptions.

FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2017-2018-2019)

Coûts/revenus	Impacts	2017	2018	2019
---------------	---------	------	------	------

Les inscriptions à réaliser seront imputées à même les postes budgétaires des divers projets du PTI ou au budget d'opération.

La Direction de l'environnement s'assurera de vérifier la disponibilité des crédits dans les divers projets du PTI provenant de la direction (ex : INFRA, ENV, etc.).

Chaque projet nécessitant ces inscriptions assumera sa dépense.

Conformément au règlement RV-2016-16-00 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires : N/A

Financement déjà autorisé par :

- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____
- Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
- Règlement « Omnibus » RV-, résolution CE-
- Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

Postes budgétaires :

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Commentaires

Numéro du projet PTI : **Montants** 2017 2018 2019

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : _____

Signature du responsable d'activité budgétaire  Date : 2017 05 17

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

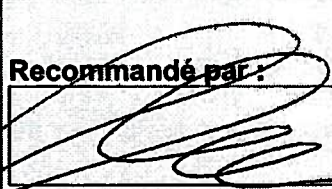

PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence

RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'autoriser le directeur de l'environnement et, en son absence, le chef de service à la mise en valeur des écosystèmes, à signer tout document relatif à la section IV.2.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* afin de procéder à l'inscription d'avis de contamination, de restriction d'utilisation ou de décontamination en 2017.

Liste des pièces jointes :

Préparé par : <u>Élaine Boutin</u>		Titre d'emploi : <u>Conseillère en environnement</u>	
Recommandé par :			
			
Christian Guay Chef de service	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	
Commentaires :			
Signature de la Direction : 		Date : 17 / 05 / 2017	

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Signature de la Direction générale :  Date : 2017 05 18